COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONCHY-LAGACHE

du jeudi 14 avril 2016 à 20 heures 30

Approuvé lors du Conseil Municipal en date du 22/06/2016.

Présents : P.LEVERT – Y.BRESOUS - J.HAPPE - JC ISTE – O.BLERIOT - A.BORRUECO – R.CAILLEUX - M.CAPON – P.DUPONT – E.ELLEBOODE – JB GRU - E.HUBERT -

P.GOURLIN – D.RIGOLIN - D.WILLEMAN **Secrétaires de séance :** P.DUPONT – JC ISTE

• Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 18 mars 2016

Après ajout d'une délibération omise dans le compte-rendu distribué « Affectation des résultats », le compte-rendu est **approuvé par 11 voix pour.**

1 abstention O.BLERIOT 1 voix contre : M.CAPON

2 personnes ne participent pas au vote car elles étaient absentes lors du précédent Conseil municipal

R.CAILLEUX et JB GRU

M le Maire remercie M. Stéphane MATHIEU et les membres de la commission Finances qui ont aidé à l'élaboration du budget.

• Vote des taux d'imposition 2016 et du budget 2016 (commune et lotissement)

L'établissement du budget communal nécessite le vote des taux d'imposition. La commission des finances propose de maintenir les taux.

Rappel des taux d'imposition 2015 :

Taxe d'habitation : 14,91 Taxe foncière (bâti) : 9,13 Taxe foncière (non bâti) : 23,42

CFE: 13,77

Rappel des impositions prévisionnelles 2016 :

Intitulé des taxes	Taux 2015	Bases d'imposition prévisionnelles 2016	Produit correspondant
Taxe d'habitation	14.91%	575 000	85 733
Taxe foncière (bâti)	9.13%	1 250 000	114 125
Taxe foncière (non bâti)	23.42%	94 900	22 226
CFE	13.77%	1 460 000	201 042
		Total:	423 126

Le maintien des taux d'imposition de 2015 est voté à l'unanimité.

Budget lotissement 2016

Il est proposé dans le cadre de l'aménagement du lotissement Le Mesnil les dépenses suivantes :

- achat des parcelles E96, ZT17, ZT 18 et ZT 24 : 30 500€
- frais d'études de la société DIVERSCITES : 25 000€

- travaux de voirie et réseaux : 150 000€

Compte tenu de l'excédent d'investissement 2015 du budget annexe Lotissement Le Mesnil de 18 390€, il est proposé que le budget commune verse une provision de 187 110€ au budget Lotissement Le Mesnil.

Le budget lotissement 2016 est approuvé à l'unanimité.

Budget commune 2016

<u>Section de fonctionnement</u> : équilibrée en dépenses et recettes à la somme de <u>954 178€</u> avec reprise d'une partie de l'excédent fin 2015 de 505 726 – 125 800 = 379 926€ (une somme de 424 072€ étant affectée en section d'investissement)

- <u>côté dépenses</u> : 165 850€ de charges à caractère général 148 700€ de charges de personnel 111 800€ de charges de gestion courante 5 250€ de charges financières 600€ de charges exceptionnelles 94 691€ d'atténuations de produits 424 072€ de virement vers la section d'investissement 3 000€ de dépenses imprévues 215€ d'opérations d'ordre de transfert entre sections
- ✓ contributions aux organismes de regroupement : 78 000€

SIVOS de la Vallée de l'Omignon : 71 300€ - SIVOS de la région de PERONNE : 2 150 € (inscription au budget, pas de fiscalisation) - Syndicat de la rivière OMIGNON : 2 050€ - Reversement fonds de soutien TAP : 2 500€

✓ <u>autres contributions obligatoires</u> : 1 500€

Association des Maires de la Somme : 180€ - C.A.U.E : 50€ - Syndicat forestier de l'Aisne : 100 € - Paroisse d'Athies : 720€ - S.P.A. ROUVROY : 320€

✓ <u>subventions</u>: 8 500€ associations: 7 800€

• <u>côté recettes</u>: 3 145€ d'atténuation de charges – 16 820€ de produits des services – 460 202€ d'impôts & taxes – 82 827€ de dotations & participations - 11 200€ d'autres produits de gestion courante – 58€ de produits exceptionnels soit 574 252€ de recettes de l'année + 379 926 € d'excédent reporté de l'exercice précédent

Section d'investissement : équilibrée en dépenses et recettes à la somme de 859 662€

- <u>côté dépenses</u>: 11 000€ de remboursement de capital d'emprunts 520 998€ d'immobilisations corporelles ou en cours 3 000€ d'immobilisations incorporelles 10 535€ de dépenses imprévues 187 110€ de prêt au budget lotissement 125 800€ de restes à réaliser + 1 219€ de déficit reporté de l'exercice précédent
- <u>côté recettes</u>: 127 019€ d'affectation de résultats 308 356€ de subventions 215 € d'opérations d'ordre de transfert entre sections 424 072€ d'autofinancement virement de la section de fonctionnement

Le budget communal 2016 est approuvé à l'unanimité.

• <u>Versement de la cotisation au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) de la région de Péronne de l'année 2016</u>

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'acquitter la cotisation de l'année 2016 au SIVOS de la région de Péronne dont le montant s'élève à 2 135,42€ par versement d'une participation inscrite au budget à l'article 6554 (contribution aux organismes de regroupements).

• Vote des subventions aux associations pour l'année 2016

Il y a lieu de voter le montant des subventions qui seront allouées aux diverses associations pour l'année 2016

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

Toutes les subventions ont été votées à l'unanimité.

Une subvention exceptionnelle de 200€ pourra être accordée à l'association Familles Rurales Athies-Ennemain en fonction du nombre d'enfants de la commune qu'elle accueillera pendant l'été 2016.

Il est précisé que les membres du Conseil Municipal qui sont membres du bureau d'une association subventionnée ne prennent pas part au vote.

Ces sommes figureront à l'article 65738 en dépenses de fonctionnement du budget communal 2016.

• Questions diverses:

En préambule, M. le Maire donne lecture de la lettre qu'il a envoyée à M PICART, propriétaire du salon de coiffure « Bertrand Coiffeur » au 20 Grande Rue.

En réponse à une question diverse concernant les horaires de l'éclairage public, il est répondu que l'on va se renseigner auprès de la SICAE sur les méthodes automatisées utilisées pour activer ou arrêter l'éclairage public.

En réponse à une question concernant les terrains communaux situés au jeu de Paume et vers le bois de Devise (terrains dont certains baux ne sont pas encore échus), le débat n'est pas tranché entre un usage agricole et une transformation en plusieurs lots de pâture pour chevaux sans

autorisation d'y élever des abris.

A la question concernant l'amélioration de la réception d'internet dans le hameau de Montecourt, il est répondu que même la mise en service de la fibre optique ne pourra pas résoudre ce problème .

En réponse à une question diverse sur l'utilité de conserver la décharge communale ouverte, M. le Maire et la majorité des conseillers prennent position pour la garder ouverte.

Une réflexion sera engagée sur la réglementation des dépôts dans la décharge et l'encadrement à mettre en place lors de l'ouverture au public.

Levée de séance à 22h20